



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE, première adjointe au maire de Brindas.

Date de convocation : 09 mai 2023

Date d'affichage : 09 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Absents non représentés : 1 (délibérations 2023-28 à 2023-29 puis délibérations 2023-31 à 2023-36), 2 absents non représentés pour la délibération 2023-30.

Nombre de votants : 28 (délibérations 2023-28 à 2023-29 puis délibérations 2023-31 à 2023-36), 27 votants pour la délibération 2023-30.

Etaient présents :

Mme CHRIQUI-DARFEUILLE, M. VERICEL, Mme GEREZ, Mme CHANTRAINE, M. BAILLY, Mme LALAUZE, M. BICHONNIER, M. DUPRÉ, M. BALESTIE, Mme Christiane DOMINIQUE, M. TOUZET, Mme ROSIN, Mme GAUDET dit TRAFIT, Mme BAUDOIN, M. PÉCOU, Mme CHAPON, M. MARTINEZ, M. BIANCHI, Mme POIGNET, M. PICARD, M. FERLET, M. GIRAUD.

Pouvoirs :

Frédéric JEAN donne pouvoir à Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE (*sauf délibération 2023-30 : n'a pas pris part au vote*)

Sylvie PETER donne pouvoir à Anne CHANTRAINE

Jocelyne DOMINIQUE donne pouvoir à Gérard BICHONNIER

Laetitia ROSA DA COSTA donne pouvoir à Lionel TOUZET

Éric GESBERT donne pouvoir à Martine LALAUZE

Michel WEILL donne pouvoir à Patrick BIANCHI

Absents non représentés :

Fabrice BLANCHARD, Frédéric JEAN (*délibération 2023-30 : n'a pas pris part au vote*)

Secrétaire de séance : Lionel TOUZET

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2023

Résultat du vote : Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 est accepté par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Bertrand DUPRÉ, M. Laurent FERLET, M. Michel WEILL, Mme Nathalie POIGNET, conseillers municipaux absents lors du conseil municipal du 30/03/2023)

Point n°1

D.2023.28 : Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions dans le cadre des travaux de réaménagement du local associatif situé rue du Chapitre à Brindas



Rapporteur : *Isabelle* CHRIQUI-DARFEUILLE

Par délibération n°2023-26 du 30 mars dernier, le Conseil municipal de Brindas a approuvé à l'unanimité le projet de réaménagement d'un bâtiment artisanal en local associatif sis 53 rue du Chapitre à Brindas et a autorisé M. le Maire à déposer le permis de construire.

Pour rappel, ce projet consiste à aménager, sur une surface totale d'environ 290 m², une grande salle multi-activités de loisirs, des espaces de rangement, un bureau, une salle commune de réunion, des sanitaires ainsi qu'un local d'entretien. Cette salle se situera en rez-de-chaussée du bâtiment.

Compte tenu de l'importance des travaux de rénovation, la Commune souhaite pouvoir solliciter les subventions les plus larges possibles pour son financement.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles pour le financement des travaux prévus dans le cadre du réaménagement d'un bâtiment artisanal en local associatif situé 53 rue du Chapitre à Brindas.
- DE DIRE que les écritures correspondantes seront prévues au budget de la Commune

Résultat de votes : Unanimité



Point n°2

D.2023.29 : Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions dans le cadre de l'acquisition de 3 panneaux lumineux d'information

Rapporteur : Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE

La société LUMIPLAN, concepteur des panneaux lumineux de la Commune, nous a informés qu'à compter du mois de juin 2023, l'accès au *back-office* permettant de mettre à jour les panneaux lumineux sera supprimé.

En effet, le logiciel de programmation a été créé sous internet Explorer qui sera prochainement arrêté. Techniquement, il est impossible de basculer sur un autre support internet car les panneaux lumineux sont vieillissants. Ainsi, les conserver en l'état sur un support obsolète aurait pour conséquence de vulnérabiliser le parc informatique de la Commune.

Par ailleurs, ces panneaux, d'une technologie largement dépassée, sont énergivores. Il est en effet impossible de les mettre en veille de minuit à 5h du matin comme cela est le cas pour l'éclairage public.

Pour cette raison, une ligne de 60 000 € a été prévue au budget de la Commune afin de les renouveler. Une consultation est en cours de préparation et sera lancée courant mai/juin 2023. À ce stade, le coût est estimé à 50 400 €.

Par ailleurs, il est apparu, au cours des recherches de financements pour les diverses opérations de la commune, que l'acquisition et l'installation de panneaux lumineux étaient éligibles au titre des amendes de police 2023.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER le projet de remplacement de 3 panneaux lumineux d'information pour un budget global estimé à 50 400 € TTC ;
- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter les subventions les plus larges pour ce projet ;
- DE DIRE que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de la commune.



Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE explique qu'à partir du 30 juin 2023, la commune ne pourra plus programmer les messages sur les panneaux lumineux mais que ces derniers continueront tout de même de fonctionner. Avec l'aide de Carine HEILLIETTE, chargée de communication, elles ont passé en revue tous les Brindas en Bref de l'année dernière pour pouvoir programmer, avant le 30 juin prochain, un certain nombre d'évènements récurrents sur la commune tels que le Salon des Vins et des Saveurs, le Marché de Noël, etc. Une programmation des évènements a donc été faite jusqu'au mois de décembre 2023 inclus. Elle explique que cela laissera le temps à la municipalité de s'organiser avec les délais du marché public (consultation, choix de l'entreprise, changement des panneaux, etc.). En parallèle, un message a été envoyé à tous les présidents d'association pour savoir s'ils connaissaient déjà la date de certains évènements qui auront lieu sur le dernier trimestre 2023 afin qu'ils puissent leur en faire part avant le 30 juin. Mme CHRIQUI-DARFEUILLE conclut en assurant que le forum des associations a bien été programmé pour début septembre.

Résultat de votes : Unanimité

Point n°3

D.2023.30 : Autorisation donnée au Maire de signer les marchés de travaux dans le cadre du réaménagement d'un bâtiment artisanal en local associatif situé rue du Chapitre à Brindas

Rapporteur : Bertrand DUPRÉ

Par délibération n°2023-26 approuvée à l'unanimité le 30 mars dernier, le Conseil municipal de Brindas a autorisé M. le Maire à déposer un permis de construire dans le cadre du réaménagement d'un bâtiment artisanal en local associatif situé 53 rue du Chapitre à Brindas.

En effet, l'objectif de ce nouveau local est de désengorger le Carré d'Ass afin de répondre aux besoins croissants des associations de disposer de nouveaux créneaux pour leurs activités.

Ce local ayant besoin de travaux conséquents pour son utilisation, une consultation de travaux a donc été mise en ligne le 30 mars 2023.

Les travaux prévus se décomposent en plusieurs lots :

- Lot 1 : menuiseries extérieures
- Lot 2 : maçonnerie
- Lot 3 : renfort de la charpente métallique
- Lot 4 : menuiseries intérieures
- Lot 5 : platerie isolation peinture
- Lot 6 : revêtement sol
- Lot 7 : plomberie ventilation
- Lot 8 : électricité

La publication a été faite au BOAMP et sur le profil acheteur de la Commune sur le site AWS le 30/03/2023. La date limite de remise des offres était fixée au 21 avril 2023.

La commission Achat s'est réunie le 4 mai 2023 et a attribué les lots aux sociétés suivantes :

	Corps d'Etat	Estimation HT	Entreprises Retenues	Montant BASE €HT
01	MENUISERIES EXTERIEURES	18 800.00 €	En négociation	
02	MACONNERIE	11 000.00 €	BASTION	9 790.24 €
03	RENFORT DE CHARPENTE METALLIQUE	38 000.00 €	Absence d'offres : Déclaré infructueux Marché négocié	



			avec mise en concurrence	
04	MENUISERIE INTERIEURE	9 000.00 €	LCA	6 730.28 €
05	PLATRERIE ISOLATION PEINTURE	54 000.00 €	EDP	54 305.55 €
06	REVETEMENT DE SOL + PSE CHAPE LIQUIDE	48 000.00 € + 2600.00 € = 50 600.00 €	COURBIERE	44 438.00 € + 2705.67 € = 47 143.67 €
07	PLOMBERIE VENTILATION	18 000.00 €	BAROU	17 116.00 €
08	ELECTRICITE	37 000.00 €	ECOL	32 845.40 €
Total	Estimation BASE + PSE	236 400.00 €	Total BASE HT	167 931.14 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'AUTORISER M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises aux montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, ainsi que tout acte y afférent ;
- DE DIRE que les sommes correspondantes sont prévues au budget de la Commune.

M. Patrick BIANCHI a une question sur l'aspect technique vis-à-vis du lot n°3 « renfort de charpente métallique ». Il a, en effet, cru comprendre lors de la commission Travaux qu'il s'agissait d'un point sensible pour la cohérence de l'ensemble des travaux et demande si M. DUPRÉ a su la raison pour laquelle les entreprises n'ont pas répondu à cette offre. Etait-ce du fait des délais trop courts qui étaient demandés ?

M. Bertrand DUPRÉ fait savoir qu'il y a eu tout de même 7 à 8 entreprises qui ont retiré le dossier de consultation mais qui n'ont malheureusement pas répondu. M. DUPRÉ pense que cela est dû aux délais demandés pour la réalisation des travaux. M. DUPRÉ admet que ces délais étaient très courts puisque le chantier devait démarrer en juin 2023. Il suppose que les entreprises ont donc eu peur de s'engager et de ne pas pouvoir, au final, tenir les délais.

M. Patrick BIANCHI demande donc quelle est la suite de ce dossier.

M. Bertrand DUPRÉ répond que la Commune est obligée de revoir le délai, d'autant plus que le lot n°3 « renforcement charpente métallique » fait partie des premiers à intervenir.

M. Guillaume GIRAUD demande le délai que la Commune envisage pour le démarrage des travaux.

M. Bertrand DUPRÉ répond qu'une nouvelle consultation sera lancée. Le report des travaux se fera sur la fin d'année au lieu d'un bâtiment achevé pour septembre 2023. M. DUPRÉ aimerait que ce nouveau local puisse être prêt pour les vacances de Noël 2023. Il précise néanmoins que tout dépendra des réponses des entreprises et du fait que la Commune ne pourra pas dépasser le montant estimatif des travaux.

M. Guillaume GIRAUD demande la raison pour laquelle le lot n°1 « menuiserie extérieures » était en négociation. Il suppose que cela provient du fait que l'offre était trop élevée. Il demande donc où cela en est aujourd'hui.

M. Bertrand DUPRÉ explique qu'ils ne peuvent rien faire tant que cette délibération n'est pas approuvée. Ce sujet pourra à nouveau être travaillé à partir du lendemain de ce conseil municipal, une fois la délibération votée.

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE, détentrice de la procuration de M. Frédéric JEAN pour ce conseil municipal, fait savoir que M. le Maire ne prendra pas part au vote car, du fait de son activité professionnelle, il connaît des



entreprises ayant été sélectionnées dans le cadre de ce marché.

Résultat de votes : Unanimité
1 Non Votant(s) : Frédéric JEAN.

Point n°4

D.2023.31 : Autorisation donnée au Maire de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCVL et les Communes de Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Thurins, Vaugneray et Yzeron

Rapporteur : *Isabelle CHRIQUI-DARFVILLE*

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services approuvé en décembre 2015, il avait été envisagé de créer des groupements de commandes entre la CCVL et ses communes membres afin de réaliser des économies d'échelle.

Ainsi, un groupement de commandes a été constitué en 2019 pour l'acquisition de petites fournitures à destination des mairies et des écoles. Les marchés passés dans le cadre de ce groupement étant arrivés à échéance au 31 décembre 2022, il convient donc de renouveler la démarche entre les Communes et la CCVL.

A titre informatif, les communes souhaitant intégrer ce groupement de commandes sont au nombre de 7 : Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Thurins, Vaugneray et Yzeron. A noter que la CCVL est désignée comme coordinateur du groupement de commande.

Le groupement de commandes pour des achats de fournitures est divisé en 4 lots :

- Lot 1 : Fournitures de bureau
- Lot 2 : Fourniture de papier
- Lot 3 : Fournitures scolaires et matériel pédagogique
- Lot 4 : Fourniture de cartouches d'encre.

La Commune de Brindas souhaite s'engager sur l'ensemble des lots indiqués ci-dessus.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Communes de Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Thurins, Vaugneray, Yzeron et la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais, approuvée lors du conseil communautaire du 23 février 2023 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent ;
- **DE DIRE** que les sommes correspondantes sont prévues au budget de la Commune.

Résultat de votes : Unanimité

Point n°5

D.2023.32 : Approbation et signature de la convention de partenariat et d'objectifs avec la MJC pour une période de trois ans

Rapporteur : **Thierry BAILLY**

Par délibération D2019-60, la commune a renouvelé, pour une durée de 3 ans la convention d'objectif qui la lie avec la MJC de la Commune de brindas

Cette convention d'objectifs était signée pour trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Il convient donc de la renouveler.

En effet, la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations (conventions d'objectifs) et à la simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément, rappelle et confirme la nécessité de signer des conventions d'objectifs avec les associations recevant des aides publiques pour un montant supérieur ou égal à 23.000 €.



Les conventions d'objectifs ont également pour fonction de soutenir et de sécuriser l'action des associations dans la durée.

La Commune de Brindas est attachée à la mise en œuvre d'une politique cohérente pour la jeunesse et au soutien de l'action des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale.

Or, la MJC contribue à cette mise en œuvre des politiques jeunesse, culturelle et sociale de la commune de Brindas.

Aussi, la Commune souhaite poursuivre son soutien aux actions développées par la MJC sur son territoire.

Pour ce faire, il convient de renouveler la convention de partenariat et d'objectifs entre la Commune de Brindas et la MJC.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les termes de la nouvelle convention de partenariat et d'objectifs avec la MJC de Brindas, comme ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** le maire à la signer, ainsi que tout acte y afférent.

M. Guillaume GIRAUD revient sur les enjeux cités dans cette convention d'objectifs et remarque qu'il est noté exactement la même chose dans la partie « aspects financiers ». M. GIRAUD trouve cela redondant. Par ailleurs, il souhaite connaître le montant de la subvention par rapport au poste du directeur de la MJC estimé à 60 000 €.

M. Thierry BAILLY explique qu'il s'agit ici d'une estimation. La Commune ne finance pas l'intégralité du salaire du directeur de la MJC mais verse une subvention. Il rappelle que la demande de subvention émanant de la MJC était un peu plus importante que le montant octroyé. Les élus n'ont donc pas accepté l'intégralité de la demande. Pour revenir à cette impression de « redondance », M. BAILLY explique que, dans un premier temps, ils parlent du principe d'intervention financière de la collectivité, et dans un second temps, ils évoquent les sommes versées. C'est la raison pour laquelle tout est noté en deux fois.

M. Guillaume GIRAUD évoque la valorisation de la mise à disposition des biens. Il imagine que la Commune la communique aux associations pour qu'elles puissent l'écrire dans leur bilan. Il demande si cela est donc considéré comme une subvention en « nature ».

M. Thierry BAILLY le confirme.

Résultat de votes : Unanimité

Point n°6

D.2023.33 : Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'utilisation de locaux de la Commune de Craponne comme centre médico-scolaire intercommunal

Rapporteur : Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE

Comme chaque année, la Commune de Craponne assure l'accueil du centre médico-scolaire intercommunal au sein du bâtiment de la mairie situé 1 place Charles de Gaulle à Craponne.

Chaque commune rattachée au centre médico-scolaire intercommunal participe aux frais de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune. Ces chiffres sont communiqués à la Commune de Craponne par les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).



Afin de répartir équitablement les dépenses liées au fonctionnement du centre et à ses besoins en termes d'investissement, la Commune de Craponne propose de répartir les coûts entre les communes rattachées au centre médico-scolaire intercommunal. Les dépenses sont les suivantes :

- Les frais d'électricité, gaz, eau
- Les frais de téléphonie
- Les fournitures de bureau telles que papeterie, consommables informatiques
- Les frais d'affranchissement du courrier
- Les frais de personnel lié à l'entretien
- L'équipement ponctuel

La mission de médecine scolaire relève de la compétence de l'Education Nationale et de la responsabilité exclusive de la DSDEN. La rémunération des personnels de santé ainsi que le matériel nécessaire à l'exercice des missions liées à la prévention et à la santé des élèves sont exclus de la présente convention.

A chaque fin d'année scolaire, la Commune de Craponne établira le coût réel des dépenses liées à l'accueil du centre médico-scolaire intercommunal sur la base de son compte administratif N-1.

La présente convention sera renouvelée tacitement chaque année, sauf :

- Manifestation contraire exprimée par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 30 juin de chaque année pour la rentrée scolaire suivante
- Sortie du périmètre de la commune du centre médico-scolaire

Elle abroge la convention relative à ce centre signée antérieurement avec la Commune de Craponne.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'utilisation de locaux de la Commune de Craponne comme centre médico-scolaire intercommunal
- **D'AUTORISER** M. le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent
- **DE DIRE** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget de la Commune

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE précise que sur un ensemble de 514 enfants, il y en a 74 qui ont bénéficié d'une visite dans ce centre.

M. Patrick BIANCHI fait remarquer une erreur dans la convention qui indique une date d'effet au 1/09/2021.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU, directrice générale des services, explique que la commune contractualise avec Craponne depuis l'année 2021.

M. Patrick BIANCHI constate que la convention fait apparaître également une date de signature au 25/10/2022 alors que nous sommes en mai 2023.

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE explique que la Commune de Craponne ne nous avait pas fait parvenir la convention en temps et en heure ce qui explique cette date passée. Il sera donc demandé à la Commune de Craponne de rectifier la date de signature.

Résultat de votes : Unanimité

D.2023.34 : Autorisation donnée au Maire de signer la convention entre la Commune de Brindas et le Centre de gestion du Rhône pour la mission d'archivage pluriannuelle

Rapporteur : *Isabelle CHRIQUI - DARFEUILLE*

Le 8 novembre 2021, le Conseil municipal de Brindas approuvait à l'unanimité la délibération n°2021-63 relative à la signature d'une convention unique entre la Commune et le Centre de gestion du Rhône pour des missions pluriannuelles.

Les missions concernées étaient les suivantes :

- La médecine préventive du travail
- Le conseil en droit des collectivités
- La mission d'inspection hygiène et sécurité

Aujourd'hui, il est proposé aux membres du conseil municipal l'adhésion de la Commune à la mission d'archivage pluriannuelle proposée par le Centre de gestion.

En effet, les archivistes du Centre de gestion du Rhône sont intervenus du 3 janvier au 9 février dernier afin de remettre en état les archives de la collectivité. Cette mission n'avait pas été entreprise depuis 2013, et la mission de remise en état a donc été conséquente. Il convient dorénavant de veiller au bon suivi de l'archivage des documents en missionnant les archivistes du Centre de gestion chaque année pour une durée de 4 jours à hauteur de 1260 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER la convention de mission d'archivage pluriannuelle entre la Commune de Brindas et le Centre de gestion du Rhône
- D'AUTORISER M. le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent
- DE DIRE que la somme correspondante sera inscrite aux budgets de la Commune

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT demande si c'est 1260 €/ jour ou si c'est le total pour les 4 jours de mission.

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE répond qu'il s'agit du coût total de la mission.

Résultat de votes : Unanimité



Point n°8

D.2023.35 : Autorisation donnée au Maire de signer la convention entre la Commune de Brindas et la CCVL pour l'occupation partagée des locaux concernant l'accueil de loisirs à Brindas

Rapporteur : Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE

Dans le cadre de l'organisation d'un centre de loisirs à Brindas, la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL), compétente sur la gestion des équipements d'intérêt communautaire destinés à l'enfance ou à la jeunesse, a approuvé en séance plénière du 23 mars dernier une convention de mise à disposition de locaux à conclure entre la Commune de Brindas et la CCVL.

Ainsi, la présente convention autorise la CCVL à occuper les locaux nécessaires à l'activité du centre de loisirs intercommunal situé à Brindas au sein de l'école maternelle du haut et de l'école primaire de la Tour. Il est également prévu la mise à disposition du restaurant scolaire.

Ces locaux seront précisément utilisés par la MJC de Brindas, gestionnaire du centre de loisirs en vertu d'une



convention de
service public

gestion de
du mercredi 4

janvier 2023 au mercredi 5 juillet 2023. A l'issue de cette convention de gestion, un marché public sera conclu avec un prestataire pour assurer l'exploitation du centre de loisirs intercommunal.

A titre indicatif, la facturation s'effectuera annuellement par l'émission d'un titre de recette par la commune en janvier de l'année N+1.

La présente convention prendra effet au 1^{er} janvier 2023 et se terminera le mercredi 5 juillet 2023. Elle pourra être reconduite à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 pour une durée indéterminée sans que cela donne lieu à une nouvelle délibération des deux parties concernées.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER les termes de la convention d'occupation des locaux pour l'accueil de loisirs à Brindas entre la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais et la Commune de Brindas
- D'AUTORISER M. le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent
- DE DIRE que les sommes correspondantes sont prévues au budget de la Commune

Résultat de votes : Unanimité



Point n°9

D.2023.36 : Autorisation donnée au Maire de signer un acte notarial rectificatif de vente au profit de la Commune d'une parcelle située 115 route du Bouleau à Brindas

Rapporteur : Fabrice VERICEL

Le 5 avril 2019, la Commune de Brindas a signé un acte notarié concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain sis 115 route du Bouleau à Brindas, cadastrée AT207 d'une surface de 29 centiares afin de sécuriser la sortie du Parc d'activité économique des Andrés.

Or, une erreur a été commise lors de la signature de cet acte de vente. En effet, l'acte a été signé par plusieurs membres d'une même famille alors que seuls trois d'entre eux étaient concernés.

Le notaire des vendeurs a donc établi un nouvel acte, rectificatif entre les trois propriétaires et la Commune, afin de régulariser cette vente.

S'agissant d'un nouvel acte, il convient que le conseil municipal autorise le Maire à le signer.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte rectificatif de vente ainsi que tout document y afférent.

M. Guillaume GIRAUD est surpris de la présentation de cette délibération puisqu'il est demandé d'autoriser M. le Maire à signer un nouvel acte mais on ne sait pas avec qui car les noms ont été délibérément effacés dans la copie de l'acte de vente.

M. Fabrice VERICEL l'a constaté également mais explique que cela est sûrement lié à la protection des données. En tout état de cause, le nom n'est pas important.

M. Guillaume GIRAUD n'y voit pas d'inconvénient mais il trouve cela bizarre car c'est la première fois qu'il le constate. Selon lui, tout document du conseil municipal est public donc le nom devrait apparaître, d'autant plus qu'il s'agit d'autoriser le Maire à signer un acte de vente. Il apparaît donc légitime de savoir avec qui.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU, directrice générale des services, explique qu'il s'agit d'une erreur administrative et que, en effet, les noms peuvent apparaître et ainsi être communiqués aux conseillers

M. Fabrice VERICEL indique alors qu'il s'agit des consorts Perrin.

M. Guillaume GIRAUD le remercie pour cette indication.

M. Bertrand DUPRÉ suppose que des frais ont été engendrés pour la signature de ce nouvel acte et demande donc à qui revient la prise en charge financière de ce nouvel acte de vente rectificatif.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU explique que c'est le notaire qui prendra en charge.

M. Bertrand DUPRÉ la remercie pour son explication.

Résultat de votes : Unanimité



Point n° 10

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

Décision 2023-06 : Modification des tarifs municipaux en raison de la suppression du forfait installation pour les manèges dans le cadre de la Foire ou de la Vogue d'un montant de 40 €.

Décision 2023-07 : Attribution du marché à procédure adaptée à l'entreprise SMABTP d'un montant de 39 602,52 € TTC concernant la restructuration et extension de l'école maternelle et élémentaire de Brindas.



Point n° 11

Questions diverses

M. Guillaume GIRAUD revient sur le lot infructueux pour le marché des travaux du local rue du Chapitre et demande s'il est prévu que l'attribution de ce marché passe par le conseil municipal une fois qu'il aura été attribué.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU explique que cela ne devrait pas être le cas puisque ce lot passe en négociation et qu'il fait moins de 90 000 € HT. Il apparaîtra donc dans le compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT puisque M. le Maire a l'autorisation de signer les marchés jusqu'à 90 000 € HT.

M. Guillaume GIRAUD évoque à nouveau les comptes rendus de commissions municipales qui devraient, selon lui, être envoyés à tous les conseillers municipaux. Si le compte-rendu avec les débats n'est pas possible, il souhaiterait au moins avoir un relevé de décisions.

M. Guillaume GIRAUD fait remarquer que personne n'a encore de nouvelles quant au projet de l'EHPAD. Il serait bien, selon lui, qu'une communication régulière soit faite même si c'est pour annoncer que le projet suit son cours. Aujourd'hui, ce projet a été annoncé partout mais rien ne se passe. Il serait bien de savoir où l'on va sur ce sujet.

M. Guillaume GIRAUD évoque le chemin des Essarts sur lequel des aménagements ont été réalisés avec des



pistes
des quilles

cyclables et
installées au

milieu. Il se permet de faire remonter les avis des usagers qui ont constaté que cela devient dangereux de se croiser entre automobilistes, cyclistes et piétons avec ces quilles. Certains usagers proposent de les enlever et de ne mettre que du marquage au sol.

M. Guillaume GIRAUD souhaite également avoir un retour sur la Foire de Brindas et espère que **M. BICHONNIER** prendra la parole à ce sujet bien qu'une réunion « débriefing de la foire » soit organisée le lendemain. **M. GIRAUD** les remercie pour leur attention.

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE revient sur les aménagements du chemin des Essarts et explique qu'il vaut mieux aller voir sur place. Elle explique que les aménagements ont été réalisés pour fluidifier la circulation et qu'il serait dommage que ce soit l'inverse qui se produise.

M. Fabrice PECOU intervient pour demander une prise en charge des formations à destination des élus car il souhaiterait personnellement bénéficier d'une formation premiers secours PSC1. En effet, participant à de nombreuses manifestations publiques, il estime nécessaire d'être formé aux premiers secours. Il évoque également une formation sur l'utilisation des défibrillateurs.

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE juge que cela est une très bonne idée et pense que cela doit être faisable dans le cadre du DIF Élus.

Mme Danielle GEREZ fait savoir que ces formations ont été proposées par le CCAS pour les porteurs de repas et les membres du Conseil des aînés. D'autres sessions vont être prochainement mises en place et seront donc proposées à tous les membres du conseil municipal.

M. Fabrice PECOU la remercie.

M. Lionel TOUZET souhaite remercier **M. Gérard BICHONNIER** pour l'organisation de la Foire de Brindas qui a été une belle réussite. Il salue le fait que la Foire ait été recentrée sur le centre-bourg avec les baptêmes d'Alpine et la bonne cause que cela desservait. Il n'y a eu que des bons retours de la part des commerçants.

Mme Martine LALAUZE félicite également **M. BICHONNIER** pour la Foire qui a été une belle fête et qui a renoué avec l'ambiance des Foires d'auparavant.

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE évoque aussi les conditions météorologiques qui ont contribué à ce succès.

M. Gérard BICHONNIER est ému et souhaite remercier le comité d'animation avec tous les élus. L'avantage de ce comité est que tout se passe dans la joie et la bonne humeur et que les décisions sont prises uniquement dans l'intérêt des Brindasiens. Il est important que personne ne tire la couverture à soi. Aujourd'hui, **M. BICHONNIER** se dit heureux car ils forment une belle équipe œuvrant avant tout pour les Brindasiens.

Mme Christiane DOMINIQUE souhaite évoquer le stationnement aux abords de l'école maternelle. Elle explique être passée cet après-midi et a pu constater qu'il ne restait que 4 places disponibles pour que les parents puissent venir récupérer leurs enfants à la sortie de l'école.

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE lui rappelle qu'un second parking a été aménagé à la salle des fêtes avec un chemin piéton permettant d'aller jusqu'à l'école.

Mme Christiane DOMINIQUE fait remarquer également que l'association « Les liens de l'amitié » qui compte 240 adhérents se trouve entassée dans les petites salles du Carré d'Ass et qu'il pourrait être envisagé de les délocaliser sur la petite salle des fêtes pour, dans un premier temps, rendre un peu plus de places de stationnement disponibles sur le parking de l'école maternelle où les adhérents stationnent leurs véhicules pour se rendre à l'association. A titre d'exemple, les lundis, beaucoup de membres de cette association stationnent



sur le parking
maternelle
de la sortie de l'école.

de l'école
aux alentours

M. Bertrand DUPRÉ lui fait remarquer que le parking situé devant l'école maternelle est public et non privatisé pour l'école. Tout le monde a donc le droit de s'y garer et il n'est pas envisageable de faire des créneaux horaires. Il y a déjà eu la création de places spécifiques pour les parents avec des poussettes. Apparemment, cela fonctionne bien car les places restent vacantes.

Mme Christiane DOMINIQUE l'entend et revient sur les adhérents du « Lien de l'amitié » qui sont nombreux et qu'elle trouve dommage qu'ils soient tous entassés. Elle suggère de leur laisser la petite salle des fêtes.

Mme Martine LALAUZE explique que ce problème est évoqué depuis plusieurs années. Elle fait savoir que les adhérents ne sont pas si nombreux à venir tous en même temps et qu'il n'est pas possible de les installer dans la petite salle des fêtes. Cela a été décidé avec M. le Maire. Mme LALAUZE dit avoir évoqué ce sujet avec Cristiano BASSO, le responsable de la gestion du Carré d'Ass, et ce dernier a confirmé que les adhérents ne sont jamais 240 réunis en même temps dans un seul lieu.

Mme Christiane DOMINIQUE lui fait savoir qu'ils sont tout de même plus de 50 adhérents à venir en même temps.

Mme Martine LALAUZE explique qu'ils ont tout de même deux salles au sein du Carré d'Ass et qu'ils verront par la suite ce qu'il est possible de faire lorsque la salle associative de la rue du Chapitre sera terminée. A ce jour, il n'est pas possible de les mettre dans une autre salle.

Mme Christiane DOMINIQUE trouve cela dommage.

M. Guillaume GIRAUD estime qu'il est urgent d'attendre sur ce sujet et revient sur cette histoire de tables cassées qui prendraient de la place. Il fait remarquer que la répartition des créneaux horaires pour la future salle associative rue du Chapitre promet d'être un grand moment au vu des nombreux besoins des associations. M. GIRAUD pense qu'entre la consultation des associations sportives pour connaître leurs besoins et l'annonce qui a été faite vis-à-vis de cette nouvelle salle municipale, chaque association devrait se sentir légitime pour bénéficier d'un créneau horaire alors que tout le monde ne pourra pas y aller. Il laissera les élus gérer cela le moment venu et leur souhaite bon courage.

M. Thierry BAILLY souhaite rebondir sur les propos de M. GIRAUD et lui explique que des souhaits ont été recensés et qu'une réunion sera organisée pour savoir ce qu'il est possible d'attribuer. Pour le moment, rien n'est défini.

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE revient également sur la proposition de Mme Christiane DOMINIQUE sur la salle des fêtes pour l'association du « Lien de l'amitié » et explique que la petite salle des fêtes est très régulièrement utilisée par les enfants des écoles ainsi que par le relais des assistantes maternelles. Pour ces deux cas de figure, il y a du matériel à mettre en place, c'est pour cette raison que cela n'est pas si facile d'attribuer des créneaux sur la salle des fêtes.

M. Guillaume GIRAUD revient sur le fait qu'il n'a toujours pas la réponse qu'il attend sur les comptes rendus des commissions municipales ainsi que sur l'EHPAD.

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE répond que, concernant les comptes rendus, elle laissera le soin à chaque service d'en établir un. Elle sait que cela est déjà mis en place au sein de certains services mais d'autres ne font jamais de compte rendu comme la commission communication qui acte certaines choses directement sans que cela révolutionne le monde pour autant.

M. Guillaume GIRAUD rétorque que personne ne sait donc ce qui a été acté lors de la commission communication.

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE répond qu'elle peut envoyer les slides du power-point, si cela l'intéresse, qui indiqueraient ce qu'il sera inscrit lors des prochains bulletins municipaux.

M. Guillaume GIRAUD dit que c'est bien le but recherché lorsqu'il demande à ce que tous les conseillers municipaux reçoivent les comptes rendus ou relevés de décisions. Cela permet d'avoir un suivi et évitera à l'avenir des questions lors des conseils municipaux.

M. Fabrice VERICEL revient sur le projet de l'EHPAD et indique qu'une réunion a été faite par visio avec KORIAN il y a peu de temps pour appréhender des questions purement techniques. Il n'y a donc pas plus d'avancée sur le sujet pour le moment.



M. Guillaume GIRAUD demande si les questions techniques portaient sur le même tènement.

M. Fabrice VERICEL le confirme.

M. Bertrand DUPRÉ souhaite revenir sur les aménagements au chemin des Essarts. Il suppose que **M. GIRAUD** a rencontré une seule personne qui n'a pas dû être présente lors de la réunion publique qu'il a animée sur ce sujet le 8 mars dernier avec les riverains du quartier du Brochaillon et des Essarts. Le projet leur a été présenté et ils l'ont tous validé. Il a été décidé de mettre le chemin des Essarts en phase de test, ce qui inclut les plots. **M. DUPRÉ** indique que tout ce qui est fourni sur les Essarts vient de la CCVL. Lorsque ces plots ont été installés avec les services techniques, ils se sont bien rendus compte que cela était difficile de passer avec un vélo derrière puisque les plots étant larges, ils prennent quasiment la place du vélo. Pour revenir à la proposition de marquage au sol formulée par **M. GIRAUD**, **M. DUPRÉ** dit n'y voir que peu d'intérêt puisque ce marquage serait pour une durée limitée de 1 à 2 mois. Le but de ce réaménagement est de bousculer les habitudes et de voir les effets que cela engendrerait avec ce nouveau sens de circulation. Un bilan sera fait avec une nouvelle réunion publique de quartier organisée sans doute fin mai, début juin. Cette réunion permettra de valider ou non auprès des riverains ce nouveau sens de circulation. Par la suite, il est prévu de travailler avec la CCVL pour créer une voie partagée

pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Cette voie sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Toutefois, cela ne concernera pas les camions de l'entreprise **BADOUT**, présente depuis des années, qui pourront continuer à circuler sur cette route.

M. Guillaume GIRAUD pense que la personne qu'il a vue n'avait pas compris la notion de « test » pour ces aménagements. **M. GIRAUD** remercie **M. DUPRÉ** pour ses explications.

Mme Claudine ROSIN fait savoir que cela devient de plus en plus pénible de se croiser en voiture entre le chemin de la Gonarde jusqu'au croisement du chemin du Moncel. Elle demande s'il serait possible d'aménager un sens unique du chemin de la Gonarde jusqu'au chemin du Moncel. Il s'agit simplement d'une petite portion où le chemin est très étroit.

M. Bertrand DUPRÉ entend la remarque de **Mme ROSIN** mais lui fait comprendre qu'il s'agit de son souhait à elle et peut-être pas le souhait d'autres personnes qui aimeraient un autre sens. Selon **M. DUPRÉ**, les automobilistes accélèrent lorsqu'ils roulent sur des voies à sens unique. Il estime que l'on transfère donc le problème et crée un nouveau danger. Cela étant dit, il s'agit d'un sujet à réfléchir dans le cadre du plan de circulation de la commune sur lequel une étude a été menée et dont le retour n'est, pour le moment, pas vraiment concluant. Ce sujet sera retravaillé avec **M. LASSALLE**, directeur du pôle technique et urbanisme, pour le projet global des Verchères et du Morillon. **M. DUPRÉ** souhaite conclure sur la Foire. Il précise qu'il y a eu 136 baptêmes d'Alpine et 1500 à 1600 € récoltés pour l'association Docteur Clown.

Tirage au sort des Jurés d'Assises 2024

1. MARTIN Nicolas
2. SANCHEZ Joséphine
3. JACQUAUT Mélanie
4. DHAOUABI Habib
5. BOULHOL Sébastien
6. LEFEVRE Anne-Florence
7. MAUJEAN Chloë
8. GALATI Michel
9. DI PIERRO Frédéric
10. FOREL Jacques
11. BAKHOUCHE Ryan
12. DJEBABLI Marie
13. SANGLAR Emmanuelle
14. RAYNAL René
15. ZENONI Eric



La séance est levée à 20h41. La parole est ensuite donnée au public.

Secrétaire de séance,

Lionel TOUZET

Le Maire,

Frédéric JEAN

